AFRICAN TELECOMUNICATIONS UNION
L'UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nairobi, le 4 juillet 2026

Réf. : 063/06/ATU/CPL-26/2026

- Lettre circulaire aux États Membres de l'UAT

Objet : Invitation à la 7e Session Ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UAT (CPL-26), à Abuja au Nigéria, du 23 au 24 juillet 2026, au Centre international de Conférences Bola Ahmed Tinubu.

J'ai le plaisir de vous inviter à la 7e Session ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union africaine des télécommunications (CPL-26), qui se tiendra à Abuja, au Nigéria, du **23 au 24 juillet 2026** avec l'aimable accord du Gouvernement fédéral de la République du Nigéria d'accueillir la Conférence et les réunions connexes.

La CPL-26 sera précédée de trois (03) autres réunions connexes, à savoir :

- la Session extraordinaire du Conseil Administratif, du **16 au 17 juillet 2026 ;**
- la 3e Réunion préparatoire régionale pour la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT (UIT PP-26)**, le 18 juillet 2026** ; et
- le Comité Préparatoire de la Conférence (CPC), du **20 au 21 juillet 2026.**

Je me permets également d'attirer votre aimable attention sur les points suivants : les dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'Union en vigueur :

I. Propositions pour les travaux de la conférence

Afin de garantir une publication en temps utile et un examen par tous les États Membres, les propositions des États Membres visant à amender la Constitution et la Convention de l'UAT, ainsi que les observations sur le projet de Plan Stratégique pour la période 2027-2031, devront parvenir au Secrétaire Général au plus tard le 23 juin 2026. Le Secrétaire Général communiquera, dans les meilleurs délais, les informations ainsi reçues à tous les États Membres.

II. Élections

(a) La Conférence des Plénipotentiaires élira le Secrétaire Général pour la période 2027-2031. Faisant suite à ma circulaire référencée Réf. : 006/01/ATU/GS/CIR-2026 du 22 janvier 2026 annonçant la vacance de ce poste, je souhaite rappeler aux pays désireux de présenter un candidat d'informer le Secrétariat Général de cette candidature par écrit, par la voie diplomatique, en tenant compte des conditions énoncées à l'Article 3 de la Convention. Comme indiqué dans ma lettre, la candidature devra parvenir au Secrétariat Général au plus tard le **25 juin 2026.**

En outre, tout État Membre de l'Union souhaitant présenter un candidat ne devra avoir aucun arriéré de contributions à la date de l'élection, faute de quoi la candidature de son ressortissant sera rejetée par la Conférence.

(b) La Conférence des Plénipotentiaires élira également les États Membres qui constitueront le Conseil Administratif de l'UAT pour la période 2027-2031. Vous êtes par la présente invité à informer le Secrétariat Général par écrit du souhait de votre pays de présenter sa candidature à un siège au Conseil Administratif dans le délai prévu par ma correspondance référencée. : 037/03/ATU/DP/CIR-2026 du 25 mars 2026, à savoir le **25 juin 2026.**

III. Exercice du droit de vote et signature

(a) Afin de pouvoir exercer pleinement leurs droits souverains lors de la CPL, les États Membres doivent s'assurer qu'ils ont conservé leur droit de vote. Conformément à l'Article 8 (8.2) de la Convention, un État Membre perd son droit de vote s'il manque à ses obligations financières pendant une période de deux (2) années consécutives. De même, conformément à l'Article 5 (5.1) de la Convention, les délégations représentant les États Membres à la CPL doivent être **dûment accréditées** par le Chef d'État ou de Gouvernement, ou par le Ministre chargé des Affaires étrangères, afin de leur permettre d'exercer le droit de vote. Un modèle du document d'accréditation à utiliser est joint à la présente.

(b) Conformément à l'Article 5 (5.3) de la Convention, un État Membre qui n'est pas en mesure d'envoyer sa propre délégation à la Conférence peut donner à la délégation d'un autre État Membre le pouvoir de voter et de signer en son nom.

IV. PP-26 de l'UIT

Enfin, la CPL-26 d'Abuja précédera la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT (PP-26 de l'UIT), qui se tiendra à Doha, au Qatar, du 7 au 28 novembre 2026. Par conséquent, la 3e Réunion Préparatoire Régionale pour les PP-26 de l'UIT, constituera une occasion opportune d'harmoniser les nombreuses questions importantes relatives au développement des télécommunications/TIC, aux niveaux régional et mondial, en vue d'adopter des Positions/Propositions Communes Africaines (PCA) pour les travaux des PP-26 de l'UIT.

V. Activités sociales

L'UAT tiendra et assurera le suivi d'un calendrier des activités sociales afin de recenser ces événements et de transmettre les informations correspondantes aux États membres et aux autres participants souhaitant organiser une activité sociale pendant la PP-26. Les organisateurs d'activités sociales sont vivement invités à prendre contact avec le Secrétariat de l'UAT avant de finaliser leurs dispositions, afin de faciliter la planification et d'éviter, dans la mesure du possible, tout chevauchement ou concurrence entre événements. Veuillez adresser toute demande à sg@atuuat.africa avec copie à a.koech@atuuat.africa.

Pour participer à la CPL-26, veuillez-vous inscrire à travers le lien ci-après : https://atuuat.africa/event/cpl-2026/

De plus amples informations sur la Conférence et les réunions connexes seront disponibles sur le site web de l'UAT : http://www.atuuat.africa.

Je me réjouis de vous accueillir à Abuja.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

John OMO
Secrétaire Général

Pièces jointes :

(i) Information sur le pays et Liste des hôtels
(ii) Modèle de document d'accréditation